

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2021

Absent excusé : Clément JOLIVALT

Secrétaire de séance : Dany BONNAIRE

La séance ouverte,

Le précédent compte rendu du 26 octobre 2021 est approuvé à l'unanimité.

ESPACE CULTUREL SAINT GERMAIN

Les grands luminaires sont posés, les autres le seront dès réception par l'entreprise qui accuse un retard important.

Les aménagements scéniques sont également en cours de réalisation mais également avec retard.

Une erreur avait été constatée sur le type de câbles posés, elle vient d'être rectifiée.

Le plan définitif d'intervention est enfin validé.

Reste à définir le mobilier de la loge.

Une plaque sera apposée sur le bâtiment portant les noms du parrain et de l'architecte.

LA REMISE

L'aménagement de la partie supérieure est toujours en cours : les murs sont peints. Reste à terminer l'installation des sanitaires et du coin cuisine.

L'aménagement de la partie inférieure reste à définir : dans un premier temps une porte en acier pleine sera posée moyennant le coût de 3650 € HT.

Plusieurs soucis de mitoyenneté ayant été soulevés (débord de la toiture du lavoir, grillage limitrophe voie communale, sortie de la gouttière du lavoir, dénivellation entrée remise, fil téléphone dégradé), il sera procédé à leur vérification et éventuellement à leur corrections.

ESPACE STANISLAS BOGUCZ

Un devis de 840 € HT pour la fourniture et pose d'une deuxième rampe sur l'escalier est accepté.

VOIRIE

- Mise à jour de la voirie communale : L'étude avec le géomètre se poursuit.
- Délimitation du chemin du Moulon : après accord du propriétaire riverain sur une largeur de 4 mètres, celui-ci demande la pose de bornes, ce qui n'est pas requis pour un chemin communal. Question à revoir avec le géomètre et le propriétaire.

Contactez également ce même propriétaire au sujet du tracé de l'extension du réseau assainissement.

- Étroitesse du pont chemin des chênes direction La Veyrasse : Un devis de 2 793,34 € HT ayant été retenu pour la rambarde, un maçon sera sollicité pour le démontage/remontage des pierres.

- Suite à la vente de la ferme située à La Veyrasse, les nouveaux propriétaires interdisent désormais le passage devant leur maison, ce qui génère beaucoup de plaintes de la part de randonneurs.
Après visite sur de la commission voirie pour tenter de trouver une solution, les propriétaires ont transmis un courrier en date du 15 novembre confirmant l'interdiction de passer.
Par ailleurs ils n'ont pas répondu favorablement à la proposition de céder à la commune quelques m² pour recréer un sentier, sauf compensation en échange.
Ce chemin n'étant pas communal dans sa partie située juste devant la maison, les propriétaires sont en droit d'en interdire le passage aux promeneurs.
Aucune solution acceptable n'étant trouvée pour le moment, la commune fera poser des panneaux « voie sans issue » dans les deux sens.

- Dépôts sauvages et d'amiante sur un chemin proximité de la carrière signalés par la commune des Granges-Gontardes qui demande de fermer l'accès à ce chemin :
D'une part ce chemin est utilisé par un exploitant agricole riverain pour accéder à ses terrains
D'autre part ce chemin est destiné à être déplacé dans le cadre de l'extension de la carrière.
Une réunion aura lieu sur place en présence des représentants de la carrière et de l'association des chasseurs afin de résoudre ce problème.

- Suite au mauvais état du chemin d'accès de la propriété située « Route du Rieu d'en Haut », il avait été décidé une réfection par la commune sur la partie communale du chemin et la fourniture de gravier pour la partie privée du chemin du propriétaire.
Suite aux interrogations concernant la partie privée du chemin il est répondu que le conseil maintient sa décision et, afin ne pas créer de précédent sur la commune.

- Une demande d'autorisation d'abattre certains peupliers abimés sur le terrain situé « Sous vialle ».
A noter que le permis de construire octroyé comportait un avis des bâtiments de France visant à conserver les haies de végétation existantes et à replanter des arbustes d'essences locales le cas échéant.
Autorisation est donnée sous réserve du respect de l'avis des bâtiments de France.

- Courrier d'un habitant qui sollicite le contournement du village afin de préserver le centre des nuisances induites par le passage important de véhicules : il est pris acte de cette demande mais ce projet est trop important pour être envisagé prochainement.

- Information de Mr Esteller de l'ONF au sujet d'une réunion qui aura lieu le 30 novembre à 9 h 30 au poste de livraison des éoliennes, ce au sujet de la réfection de la piste de la Combelière. Serge Bompard y participera.

PROJET D'EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

Le projet définitif avec estimation des variantes a été présenté par le cabinet Naldéo.

Concernant l'extension à l'ouest du village, le projet comporte deux options du tracé :

- Option 1 : passage sur la Route Départementale 252 avec pompe de relevage.
- Option 2 : traversée d'un terrain privé moyennant négociation proposée par le propriétaire.

Lors de la discussion, la proposition financière proposée dans l'option 2 s'est avérée disproportionnée à la fois sur son principe et sur son montant, au regard du but recherché.

Le conseil municipal à l'unanimité rejette cette proposition et décide donc de retenir l'option 1.

Toutefois, les participations d'ORANGE, ADN et ENEDIS restant à finaliser, le projet sera définitivement entériné lors d'une prochaine séance du conseil municipal.

Par ailleurs, en ce qui concerne le rejet d'effluents de la Société Eyguebelle dans la station d'épuration de Valaurie, celle-ci a été mise en demeure de se mettre en conformité au plus tard au 1^{er} janvier 2023.

SITUATION DU SAE

Dans le cadre de la première tranche d'extension du réseau assainissement prévue en 2022 et pour profiter des tranchées, une étude du SAE en partenariat avec la commune est en cours afin de déterminer le coût des éventuels remplacements de conduite d'eau de façon à les prévoir au budget 2022.

SITUATION DE VALROUSSE

Le conseil d'école a eu lieu le 9 novembre dernier. Divers sujets ont été évoqués notamment le futur agrandissement de l'école pour lequel il va falloir choisir un architecte.

CCEPPG

- **Micro crèche**

Le permis a été accordé et le panneau est sur le terrain. Le choix des entreprises doit avoir lieu prochainement ainsi que la signature de l'acte de cession du terrain à la communauté de commune.

- **Pacte Financier et Fiscal de Solidarité (PFFS)**

Pour information la réalisation d'un PFFS devra être validée. Ce pacte se caractérise comme une charte basée sur un bilan financier et fiscal du territoire partagé par les Communes membres et la communauté de communes.

Il permet de définir les projets prioritaires de la communauté et constitue un outil de planification financière et budgétaire en identifiant les leviers d'action mobilisables.

- **Mise en valeur du patrimoine par carte interactive avec vidéos et photos / drones**

Henri Bour et Guido Lamberts sont chargés du suivi de ce dossier.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'ESPACE CULTUREL SAINT GERMAIN

La signature de la convention telle que rédigée par l'Association Culture et Festivités a été décidée lors du dernier conseil mais restent certains points à préciser, notamment en matière d'assurance.

SUBVENTION A L'UNION DEPARTEMENTALE DES SAPEURS POMPIERS DE LA DROME (UDSP 26)

La commune est sollicitée par l'association des sapeurs-pompiers regroupant tant les volontaires que les professionnels ainsi que les jeunes sapeurs-pompiers pour l'octroi d'une subvention. Cette demande sera étudiée au budget 2022, lors du vote des subventions aux associations.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21 h 00

Le Maire,

Christiane ROBERT

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE ROUSSAS' and 'DROME' around a central emblem. The signature is a cursive script that extends across the bottom of the stamp.